

Composition du Conseil de la vie sociale

Le Conseil de la vie sociale est composé de :

Représentants des personnes accueillies

- BINARD Patrick
- BOUCHARD Gaël
- MAROT Stéphanie (Présidente)

Représentants légaux des habitants et leurs familles

- ANDUJAR Danièle
- AUBRY Michèle
- REVOLT-RIO Armelle (Vice-Présidente)

Représentants du personnel

- BLIN Amalia, AES
- BOUCHET Manon, AES
- MARTIN Aurélie, Moniteur Atelier

Représentants de l'organisme gestionnaire

- Sœur Honorine, Supérieure de la Communauté et membre du Conseil Local,
- LOCQUET Rémi, Directeur.

Représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

- DE BROU Isabelle

Représentant d'une association d'usagers extérieurs

- SURGET Maryannick, Membre de France Assos Santé Bretagne

Représentant des membres de l'équipe médico-soignante :

- DROUITEAU Alain, référent relations usagers
- KERRESPRES Christelle, responsable du

Kornog

La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

La Maison de Moncontour accompagne en hébergement permanent, temporaire ou à la journée des personnes âgées et/ou en situation de handicap : 275 personnes âgées et 48 personnes en situation de handicap de plus de 20 ans.

Elle propose également en accueil de jour :

- 14 places par jour à Moncontour pour les personnes en hébergement permanent : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- 6 places par jour à Moncontour en accueil externe pour les personnes malades Alzheimer ou troubles apparentés,
- 10 places par jour à Lamballe en accueil externe pour des personnes en situation de handicap et âgées.

Enfin, elle accompagne à domicile 40 personnes dans le cadre du dispositif de Centre de Ressources Territorial.

Elle fait partie de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, qui rassemble 17 établissements sanitaires et médico-sociaux privés non lucratifs en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

En 2016 elle crée le Comité des usagers de l'Hospitalité (CDUH). L'objectif est d'associer les représentants des usagers au processus de décision et de permettre leur expression sur le respect des droits des usagers au sein de l'Hospitalité. Il est composé de représentants des usagers de chaque établissement et de trois représentants extérieurs aux établissements, membres de France Assos Santé.

Maison
de Moncontour



Des représentants des usagers à votre écoute



Établissement de Tinténac - Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

1 place du Chauchix
22510 MONCONTOUR
Tél. : 02 96 69 30 30

Les missions des représentants des usagers



Un représentant des usagers peut être un habitant, un représentant légal (tuteur/curateur) ou un membre de la famille.

- Les représentants des usagers sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.
- Ils facilitent l'expression des habitants,, favorisent le dialogue et l'échange avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils siègent au Conseil de la vie sociale (CVS).

Comment contacter les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers nommés au sein de la Maison de Moncontour sont:

- Pour les habitants:
- BINARD Patrick
 - BOUCHARD Gaël
 - MAROT Stéphanie (Présidente)
- Pour les familles:
- ANDUJAR Danièle
 - AUBRY Michèle
 - REVOLT-RIO Armelle (Vice-Présidente)

POUR LES JOINDRE



Tout habitant, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de la Maison pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation par mail:

cvs.mcctr.foyerdevie@hstv.fr

Les représentants des usagers au sein du Conseil de la vie sociale

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Conseil de la vie sociale (CVS) est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Cette instance concerne les établissements d'hébergement (EHPAD, USLD, foyer de vie...) ou d'accueil de jour.

Le Conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

Le Conseil de la vie sociale est associé à la démarche d'amélioration de la qualité notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services,
- Les activités, l'animation socio-culturelle,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus.